

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 54	<i>Membres en fonction :</i> 54	<i>Membres présents :</i> 42	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 11	<i>Absent(s) :</i> 1	<i>Pouvoir(s) :</i> 5
---	---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	----------------------	-----------------------

Date de convocation : 14 juin 2022

Vote(s) pour : 47

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 20 juin 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-06-20-BD-8 :

Lotissement ' Le Balancy ' à Féy - Procédure de transfert d'office et ouverture de l'enquête publique.

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU le Code de l'Urbanisme,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le décret n° 2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création de la Métropole dénommée « Metz Métropole »,
VU l'arrêté préfectoral DCL/1-080 en date du 9 décembre 2020 portant modification des statuts de Metz Métropole,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2017 portant consistance et modalités de gestion des compétences voiries et espaces publics transférées au 1^{er} janvier 2018,
CONSIDERANT les contours des compétences transférées en matière de voiries et espaces publics à la Métropole ainsi que les espaces, équipements et missions restant de compétence communale,
CONSIDERANT la nécessité pour Metz Métropole d'intégrer dans son domaine public les voiries, espaces communs et réseaux des emprises pour lesquelles il n'est pas possible de mener une procédure d'intégration classique,

DECIDE de donner son accord pour le lancement d'une procédure de classement d'office dans le domaine public de Metz Métropole de la parcelle cadastrée section 1 n° 195 sise à Féy,

DECIDE de donner son accord pour lancer l'enquête publique correspondante,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme
Metz, le 21 juin 2022
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-FELLAT



Résumé de l'acte

057-200039865-20220620-2022-06-DB8-DE

Numéro de l'acte : 2022-06-DB8
Date de décision : lundi 20 juin 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Lotissement ' Le Balancy ' à Féy - Procédure de transfert d'office et ouverture de l'enquête publique
Classification : 2.1 - Documents d urbanisme
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 23/06/2022
Numéro AR : 057-200039865-20220620-2022-06-DB8-DE
Document principal : 21_DO-8.pdf

Historique :

22/06/22 10:06	En cours de création	
22/06/22 10:08	En préparation	Catherine DELLES
23/06/22 14:50	Reçu	Catherine DELLES
23/06/22 14:51	En cours de transmission	
23/06/22 14:54	Transmis en Préfecture	
23/06/22 14:59	Accusé de réception reçu	